

Projet d'énergie solaire de Voltalia à Menzel Habib

Identifiant du projet :
56130

Statut :
En phase exploratoire

Lieu :
Tunisie

Secteur d'activité :
Énergie

Public/Privé :
Privé

Catégorie environnementale :
B

Date de décision sur l'approbation :
3 décembre 2025

Date de publication du DSP en langue anglaise :
8 octobre 2025

Description du projet

Octroi d'un prêt de premier rang d'un montant maximal de 37,3 millions d'euros à Menzel Parc Solaire SARL, une entité ad hoc entièrement détenue par Voltalia SA (« Voltalia » ou le « promoteur ») et constituée en Tunisie pour la conception et la construction d'une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité pouvant atteindre 100 MW, ainsi que des infrastructures de réseau associées, à Menzel Habib, dans la région de Gabès en Tunisie (le « projet »). L'électricité produite dans le cadre du projet sera vendue à la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (« STEG »), acheteur dans le cadre d'un contrat d'achat d'électricité d'une durée de 25 ans. Le projet bénéficiera d'une subvention de 3 millions d'euros de la Plateforme d'investissement pour le

voisinage (PIV) de l'UE afin de couvrir une partie des coûts liés à l'infrastructure de transmission. En outre, il bénéficiera d'une garantie de risque de première perte accordée par le Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+), dans le cadre du programme de garantie « Hi-Bar ». Ce programme contribue à des projets des pays du voisinage européen en soutenant des investissements durables dans la transition énergétique.

Objectifs du projet

Le projet contribuera à la réalisation de l'objectif déclaré du pays en matière d'énergies renouvelables, soit une part de 35 % de la production d'électricité d'ici à 2030, et créera un effet de démonstration fort pour encourager la contribution du secteur privé à la transition énergétique de la Tunisie.

Il appuiera également la conception et la mise en œuvre d'un nouveau programme d'enseignement en alternance agréé au niveau national et destiné aux jeunes entrants sur le marché du travail dans le gouvernorat de Gabès. Ce programme contribuera à renforcer le développement du capital humain en améliorant l'employabilité des jeunes grâce à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie dans le secteur de l'énergie. Le projet appuiera les efforts conjoints visant à répondre à la fois aux besoins urgents et futurs en main-d'œuvre technique qualifiée, et contribuera à l'objectif global du programme d'enseignement en alternance, qui est de porter la part des femmes à au moins 40 % d'ici cinq ans. Il comprendra en parallèle des mesures ciblées en matière de ressources humaines au sein de Voltalia, afin d'intégrer des pratiques tenant compte de la dimension de genre dans les processus de recrutement, de fidélisation et d'évolution de carrière.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 67

Le projet contribuera à la qualité « verte » de la transition en ajoutant 100 MW de capacité de production d'énergie solaire au réseau électrique tunisien. Cette capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable soutiendra la transition de la Tunisie vers une économie à faible émission de carbone, en réduisant sa dépendance vis-à-vis de la production d'électricité d'origine thermique, ce qui devrait permettre une diminution des émissions de CO₂ estimée à environ 92 000 tonnes par an.

Le projet favorisera également le développement du capital humain en introduisant un nouveau programme d'enseignement en alternance visant à améliorer l'employabilité des jeunes professionnels techniques du secteur de l'énergie dans la région de Gabès. Ce travail comprendra une analyse approfondie des besoins en compétences qui servira à concevoir des programmes de formation pertinents pour le marché, en partenariat avec le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle et les instituts locaux d'enseignement technique et professionnel.

Client

MENZEL PARC SOLAIRE SARL

Menzel Parc Solaire SARL est une entité ad hoc constituée en Tunisie dans le seul but de développer, détenir et exploiter le projet. Le projet sera détenu, géré et exploité par Voltalia.

Financement de la BERD

37 300 000,00 euros

Un prêt de premier rang d'un montant maximal de 37,3 millions d'euros en faveur de Menzel Parc Solaire SARL, une entité ad hoc entièrement détenue par Voltalia, destiné à financer la conception et la construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 100 MW à Menzel Habib, dans la région de Gabès, en Tunisie. Le financement de la BERD bénéficiera d'une couverture du risque de première perte assurée par le programme de garantie « Hi-Bar » du FEDD+.

La BERD a également mobilisé une subvention de 3 millions d'euros auprès de la PIV de l'UE afin de couvrir une partie des coûts liés à l'infrastructure de transmission.

Coût total du projet

100 000 000,00 euros

Additionnalité

Structure de financement : La BERD propose un financement qu'il n'est pas possible d'obtenir sur le marché auprès de sources commerciales à des conditions raisonnables. Elle accorde notamment un délai de grâce plus long que la moyenne du marché, un financement en devises étrangères ou encore une expertise en matière de financements de projets. Un tel financement et une telle structuration sont nécessaires pour garantir la viabilité du projet.

Changements politiques, sectoriels, institutionnels ou réglementaires

: L'additionnalité de la Banque est étayée par un dialogue approfondi sur les politiques à mener ayant contribué à l'élaboration du cadre réglementaire des énergies renouvelables en Tunisie et à l'accompagnement de la restructuration du secteur de l'énergie au cours des huit dernières années. Les promoteurs bénéficieront du soutien de la BERD compte tenu de son engagement actif dans le dialogue sur les politiques à mener en Tunisie, ainsi que de son expérience et de son bilan dans le secteur des énergies renouvelables à travers ses pays d'opérations.

Additionnalité en matière de genre : Le projet permettra d'améliorer les politiques et pratiques du client en matière de ressources humaines, afin d'intégrer la dimension du

genre dans les processus de recrutement, de fidélisation, de promotion et d'évolution de carrière. Il contribuera à ce que les femmes soient pleinement intégrées et reconnues dans leur progression professionnelle, en favorisant les talents féminins dans les fonctions techniques et de direction au sein des activités de Voltalia SA. Il comprendra également des actions ciblées de sensibilisation et de formation sur les préjugés inconscients dans le recrutement de profils techniques, la conception des missions et des parcours professionnels favorisant la fidélisation et les rotations au sein des programmes d'apprentissage, ainsi que la mise en place de programmes de mentorat structurés, destinés à l'ensemble des cadres techniques de niveau intermédiaire et supérieur.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2024). Les risques environnementaux et sociaux associés à la construction et à l'exploitation d'une centrale photovoltaïque de 100 MW ainsi qu'au remplacement des isolateurs d'une ligne de transmission existante sont spécifiques au site et peuvent être facilement évalués et gérés grâce à la mise en œuvre d'un Plan d'action environnemental et social (PAES). Les vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable sont actuellement menées par un consultant externe indépendant. Elles portent sur l'examen de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux (EIES) élaborée avant l'implication de la BERD, des mesures de santé et de sécurité du client et de son système de gestion environnementale et sociale. Des visites sur le site sont également effectuées dans le cadre de ces vérifications. Les travaux de diligence raisonnable concernant les aspects environnementaux et sociaux sont en cours et le présent DSP sera mis à jour une fois ces vérifications achevées.

Voltalia est bien connu de la Banque et dispose de la capacité nécessaire pour structurer des projets conformément aux exigences environnementales et sociales (EES) de la BERD. Le promoteur dispose de systèmes de gestion certifiés ISO en matière d'environnement, de santé et de sécurité, ainsi que de politiques et procédures pertinentes en place au niveau de l'entreprise. Un système de gestion complet en matière de santé, de sécurité, de sûreté et d'environnement sera élaboré pour le projet. Il comprendra la préparation de plans de gestion spécifiques qui seront communiqués aux entrepreneurs et sous-traitants, et dotés des ressources adéquates tant du côté du client que du côté des entrepreneurs.

Le promoteur dispose de politiques et de procédures de travail adéquates au niveau de l'entreprise, y compris d'un mécanisme de règlement des griefs accessible aux travailleurs, qui sera adopté par le projet. Des audits indépendants et réguliers portant sur la main-d'œuvre et la santé et la sécurité au travail seront exigés pendant la phase de construction conformément au projet de PAES, afin de garantir le respect des EES 2 et 4. Un plan de gestion de la main-d'œuvre spécifique au projet sera élaboré, afin de garantir chez les entrepreneurs et les sous-traitants une capacité adéquate en matière

de santé, de sécurité, de sûreté et d'environnement, avec des dispositions visant à gérer les risques éventuels liés au potentiel recours à des agences d'intérim. Tout hébergement de travailleurs nécessaire au projet sera conforme aux directives de la BERD y afférentes (2009). Des plans de santé et sécurité au travail ainsi que de santé et sécurité des communautés, spécifiques au projet, seront élaborés en accordant une attention particulière à l'afflux de travailleurs, aux risques de violence et de harcèlement fondés sur le genre, ainsi qu'à la gestion du trafic.

Voltalia a mis en place un système de gestion de la chaîne d'approvisionnement assorti d'un code de conduite et de politiques qui interdisent le travail forcé. L'ensemble des fournisseurs font l'objet d'une diligence raisonnable en matière d'intégrité, laquelle inclut des considérations relatives aux droits humains. Outre l'examen des politiques d'entreprise, l'évaluation de la chaîne d'approvisionnement spécifique au projet comprendra l'analyse des risques potentiels liés aux fournisseurs de panneaux solaires photovoltaïques et à leurs sous-traitants. Dans le cadre du PAES, Voltalia sera tenu de surveiller tout risque éventuel lié à la chaîne d'approvisionnement pendant la mise en œuvre du projet.

Les résultats préliminaires des vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable indiquent des émissions atmosphériques limitées, une production minimale d'eaux usées et une utilisation mineure de matières dangereuses. Les plans de gestion comprendront des mesures de contrôle de la poussière et des procédures de gestion des déchets. Un nettoyage à sec sera utilisé pendant la phase d'exploitation, et des mesures spécifiques relatives à l'entretien et à l'élimination des panneaux photovoltaïques seront alignées sur les bonnes pratiques internationales.

Aucune réinstallation physique n'aura lieu du fait du projet. Des activités pastorales limitées ont été observées sur le site et une évaluation complémentaire sera nécessaire afin de déterminer les mesures appropriées de restauration des besoins de subsistance, conformément à l'EES 5. Une voie ferrée se trouvant à proximité immédiate du site photovoltaïque, il sera nécessaire de consulter la compagnie ferroviaire afin de minimiser l'impact sur l'exploitation du service pendant les travaux de construction. Des récepteurs sensibles tels que des centres de santé, des mosquées, des habitations et des vignobles se trouvent à proximité immédiate de la ligne électrique et des pylônes existants. Les travaux de rénovation seront organisés de manière à éviter tout impact sur les terres (y compris l'accès à celles-ci), la santé et la sécurité, ainsi que toute interruption d'alimentation électrique pour les communautés environnantes, en accordant une attention particulière aux personnes vulnérables. Les dégradations des terres ou les restrictions d'accès à ces dernières sont peu probables, mais devront, le cas échéant, être traitées et faire l'objet d'une indemnisation conformément à l'EES 5 de la BERD.

Une espèce d'avifaune considérée comme une caractéristique prioritaire de la biodiversité, la pie-grièche à tête grise, a été identifiée sur le site lors des relevés préliminaires. En outre, la future centrale photovoltaïque et l'emprise de la ligne

électrique existante empiètent sur la zone tampon du site Ramsar de la Garaet Sidi Mansour, et les interactions avec les projets fera l'objet d'une évaluation approfondie. Le défrichement des habitats et la construction seront effectués en dehors de la saison de reproduction. Bien que le projet n'entraîne pas d'impacts supplémentaires à long terme sur les espèces d'oiseaux et les habitats sensibles, des études de biodiversité complémentaires seront réalisées et des mesures d'atténuation intégrées à la conception seront envisagées sur certaines portions de la ligne existante.

Un site archéologique important, situé à 2,25 km du site de la centrale photovoltaïque, serait encore utilisé pour certaines pratiques rituelles. Une évaluation complémentaire sera nécessaire afin d'identifier les éventuelles interactions avec le projet et veiller à minimiser les perturbations liées aux travaux de construction. Une procédure de précaution en cas de découverte fortuite sera par ailleurs mise en place pour gérer toute découverte archéologique accidentelle durant la phase de construction.

Un plan de participation des parties prenantes (PPPP), incluant un mécanisme de règlement des griefs, sera élaboré pour le projet. Il sera publié en anglais, en français et en arabe sur les sites Internet de la Banque et de Voltaïa. Bien que Voltaïa ait déjà engagé un dialogue précoce avec les autorités et les communautés voisines par le biais de ressources locales lors de l'élaboration de l'EIES, un responsable de liaison communautaire dédié sera recruté avant le début de la phase de construction. Il sera chargé de la mise en œuvre du PPPP, ainsi que de la gestion des réclamations externes pendant toute la durée de vie du projet.

Un PAES sera élaboré et convenu pour le projet. La Banque suivra de près la mise en œuvre du projet au moyen des rapports environnementaux et sociaux transmis par le client et par le conseiller environnemental et social du prêteur, ainsi que par des visites de suivi de la Banque sur le site du projet, si nécessaire.

Évaluations environnementales

Le projet s'avère en adéquation avec les objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris car il relève d'une catégorie d'activités figurant sur la liste des activités « alignées » établie par les banques multilatérales de développement.

Le projet s'avère en adéquation avec les objectifs d'adaptation de l'Accord de Paris, aucun risque climatique physique significatif n'ayant été identifié ou ces risques étant dûment atténués.

La totalité du financement de la BERD est considérée comme financement vert, car il soutient des activités qui visent à atteindre les objectifs d'atténuation des effets du changement climatique en réduisant les émissions de CO₂ grâce au développement des capacités de production d'énergie renouvelable. L'attribution est réalisée conformément à la méthode utilisée pour déterminer l'attribution des investissements de la BERD au financement vert.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Un soutien sous forme de coopération technique pouvant atteindre 75 000 euros devrait être fourni au titre du programme-cadre de coopération technique pour l'égalité de genre et l'inclusion économique. Ce dispositif aidera Voltalia à concevoir et à mettre en œuvre un nouveau programme de formation en alternance favorisant le développement du capital humain et des compétences, ainsi qu'à mettre en place des réformes ciblées en matière de ressources humaines visant à intégrer l'égalité de genre dans les processus de recrutement, de fidélisation et d'évolution de carrière. Cette coopération technique devrait être financée par le Fonds spécial des actionnaires de la BERD.

Contact au sein de l'entreprise

Kamel Hammami
k.hammami@voltalia.com
+33 6 43 94 60 18
N/A
www.voltalia.com
84 Boulevard de Sebastopol, 75003 Paris France

Compte rendu de la mise en œuvre

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

23 octobre 2025

Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168
Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le Bureau de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à

l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.